

## Bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne.



Décisions du 28/05/2025

## Décisions du 28/05/2025

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

1. Approbation du PV du bureau du 8 avril 2025

### **DOMAINE DE COMPETENCES**

2. Programme intempéries 2025

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON  
Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne  
Bureau Syndical du mercredi 28 mai 2025

**Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau syndical du 8 avril 2025**

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 15 / Nombre d'absents : 5 / Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai, à dix heures, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

**Étaient présents** : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jean LECLERC, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN.

**Étaient excusés** : Nicolas BOUCHÉ, Valérie CHESNEL, Jérôme LARCHEVÊQUE, Henri LEROUX et Benoît RAULT.

**Secrétaire de séance** : Charles HAUTON

**Monsieur le Président,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-7 à L. 2121-28 ainsi que L. 5211-1 et L. 5711-1 ;

**Rappelle que** le procès-verbal de la réunion du bureau syndical du 8 avril 2025 a été transmis à chaque membre par courriel le 22 avril 2025.

**Précise** que des modifications ont été apportées telles que présentées dans l'annexe de la présente délibération.

Après échanges de vues, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :

Décident :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la réunion du bureau syndical du 8 avril tel qu'annexé.

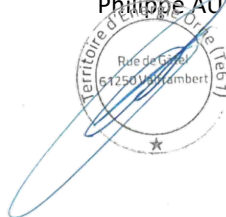
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 18  
Abstention : 0  
Opposition : 0  
Approbation : 18  
Déport : 0

Le Président,  
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,  
Charles HAUTON

Date de transmission de l'acte: 03/06/2025  
Date de réception de l'AR: 03/06/2025  
061-256102922-2025\_B\_20-DE  
A G E D I



**BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE**  
**Mardi 8 avril 2025 – 14h30**

**PROCÈS VERBAL**

**Étaient présents :** Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN.

**Étaient excusés :** Nicolas BOUCHÉ, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN et Benoît RAULT.

**Pouvoir :** Nicolas BOUCHÉ donne pouvoir à Valérie CHESNEL.

**Présents hors bureau syndical :** Louis AVICE, juriste, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante de direction, Dyhia TALEB, responsable SIG, Cédric THOMAS, directeur technique, Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et Maryline VERDIÈRE, gestionnaire marché groupement d'achat.

**Secrétaire de séance :** Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON.

Monsieur le Président, Philippe Auvray, accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et le pouvoir.

Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté :

- 1) Approbation du PV du 7 mars 2025 (vote) ;
- 2) Attribution du marché « Jumeau numérique » (vote) ;
- 3) Conditions financières et techniques de validation du marché subséquent n°1 d'achat d'énergie (vote) ;
- 4) Ouverture poste d'emploi saisonnier (vote) ;
- 5) Intégration des frais de fonctionnement dans le coût de la chaleur des chaufferies-bois (vote) ;
- 6) Bilan des visites du showroom 1<sup>er</sup> trimestre ;
- 7) Affaires et questions diverses :
  - Affaire en justice,
  - Retombées presse du mois de mars.

**1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 mars 2025 (vote)**

Monsieur le Président demande aux membres du bureau syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du 7 mars 2025 transmis à chaque délégué par courriel le 14 mars 2025.

Il est précisé qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

**À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal.**

**2) Attribution du marché « Jumeau numérique » (vote)**

Le 19 février 2025, le marché « Jumeau numérique » a été lancé avec un retour des candidatures attendu pour le 26 mars. Le marché a pour objet l'acquisition de prises de vues obliques et la réalisation d'un jumeau numérique trois dimensions (3D) et de son cadastre solaire.

Le « Jumeau numérique » est, à ce titre, la représentation en 3D du sol et du sursol géoréférencé en coordonnées X, Y et Z d'une précision de l'ordre d'une dizaine de centimètres.

Sur le département de l'Orne, il sera produit par photogrammétrie des clichés orientés du PCRS et du lidar pour répondre à des usages d'intérêt public local, comme :

- La modélisation des risques naturels ;
- La planification des interventions (services de secours, services de sécurité...) ;
- La promotion du développement touristique ;
- La promotion de la transition numérique ;
- La mise à jour à jour du PCRS image (« Raster ») à partir des prises de vue verticales.

Date de transmission de l'acte: 03/06/2025

Date de réception de l'AR: 03/06/2025

061-256102922-2025\_B\_20-DE

A G E D I

Le 17 décembre 2024, le dossier de demande de subvention au FEDER a été déposé dans le but d'obtenir 80 % d'aide financière (avec un plafond de 431 000 €), l'objectif étant de commencer les prestations au mois de juin 2025. Le dossier passera en commission le 23 avril 2025.

Il s'agit d'un marché public de services prenant la forme de techniques de l'information et de la communication. Le marché est constitué de trois lots, chacun constituant une unité autonome au sens du code de la commande publique. Il est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Le marché, pour les lots n°1 et 2, est un accord cadre à bons de commande mono-attributaire par lot. Il n'y a qu'un attributaire par lot en raison de l'uniformité et de l'interopérabilité des prestations. Les attributaires devront accepter sans modification toutes ses pièces constitutives.

Le lot 3 ne fait l'objet d'aucune technique d'achat.

| Montant prévisionnel par Lot                                                             | Montant HT estimé et/ou maximum | Durée de validité |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| N°1 : Acquisition de vues obliques et nadirales en zones urbanisées                      | 110 000 €                       | 4 ans             |
| N°2 : Création d'un Jumeau Numérique en trois dimensions (3D) et de son cadastre solaire | 330 000 €                       | 4 ans             |
| N°3 : Acquisition d'une plateforme d'exploitation et de simulation du Jumeau Numérique   | 80 000 €                        | 4 ans             |

Lot n°1 : Acquisition de vues obliques et nadirales en zones urbanisées

Cette emprise couvre dix-neuf secteurs du département de l'Orne et certaines communes limitrophes, pour une surface totale d'environ 235 kilomètres carrés.

Les prestations attendues pour ce lot sont :

- La réalisation d'une couverture photographique aérienne oblique et nadirale en couleur des zones urbanisées (les zones en milieu rural étant plus dégagées, il n'y a pas nécessité de les intégrer dans la prise de vue oblique) ;
- La détection de changement d'occupation du sol depuis le millésime de 2023 et la classification du changement détecté ;
- La réalisation d'une aérotriangulation pour le géoréférencement des images, étant entendu que le pouvoir adjudicateur fournira les points d'appuis X, Y et Z nécessaires à cette prestation voir de nouveaux points en cas de besoin ;
- La livraison des clichés aérotriangulés ;
- La livraison d'une orthophoto pour la mise à jour du Plan de Corps du Rue Simplifié (PCRS).

Une seule entreprise a déposé une offre pour ce lot : Geofit.

| Critère prix |                                                                                                                         |          | GEOFIT           |               |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------|---------------|
| N° de prix   | Désignation du prix                                                                                                     | Quantité | Prix unitaire HT | Prix total HT |
| 1            | Prise de vues obliques sur l'emprise défini dans l'annexe selon spécifications techniques du CCTP                       | 235 km²  |                  |               |
| 2            | Réalisation d'une orthophoto 5 cm coordonnée avec la prise de vues obliques selon les spécifications techniques du CCTP | 235 km²  |                  |               |
| 3            | Détection et classification des changements selon les spécifications du CCTP                                            | 235 km²  |                  |               |
| Total        |                                                                                                                         |          |                  |               |

Note

| Critères techniques                                           |                 | GEOFIT |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|--------|
| Analyse                                                       | Grille notation | Note   |
| Organisation de la mission et moyens affectés à son exécution | 6               |        |
| La prise de vue aérienne                                      | 6               |        |
| Méthodologie de traitement des images                         | 7               |        |
| Méthodologie de contrôles                                     | 7               |        |
| Méthodologie d'intégration dans l'ortho initiale              | 6               |        |
| Délais de fourniture des livrables                            | 7               |        |
| Méthodologie proposée pour la détection de changement         | 6               |        |
| Performance en matière de protection de l'environnement       | 5               |        |
| Total                                                         |                 |        |

Note

Il est proposé de retenir l'offre de Geofit, basée à Nantes, qui a obtenu un total de

Lot n°2 : Création d'un Jumeau Numérique en trois dimensions (3D) et de son cadastre solaire

Les prestations attendues pour ce lot sont :

|                                            |
|--------------------------------------------|
| Date de transmission de l'acte: 03/06/2025 |
| Date de reception de l'AR: 03/06/2025      |
| 061-256102922-2025_B_20-DE                 |
| A G E D I                                  |

Procès-verbal bureau syndical municipal d'août 2025

- Le calcul d'un Mesh 3D avec une précision centimétrique et la modélisation des bâtiments en 3D (280 000 bâtiments à modéliser) ;
- La fourniture d'un cadastre solaire 3D ;
- La fourniture et l'installation d'un logiciel de calcul du Mesh 3D afin de pouvoir réaliser les mises à jour en interne par la suite ;
- L'accompagnement et la formation des agents spécialisés du Te61 afin d'être autonome dans la réalisation de mise à jour du Mesh 3D.

Question de Frédéric Hardy : Ces prises de vue nécessitent-elles une hauteur de vol basse ?

Réponse de Dyhia Taleb : Il ne s'agit plus de prises de vues pour ce lot mais d'un logiciel qui regroupera les informations du PCRS et des prises de vues du lot 1 pour créer la modélisation.

Quatre entreprises ont déposé une offre pour ce lot : GEOFIT, SIRADEL, AVINEON tensing, Futurmap.

|                                                      |                                                                                                                                        |            | GEOFIT                | SIRADEL               | AVINEON               | FUTURMAP              |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| N°                                                   | Désignation du prix                                                                                                                    | Quantité   | Prix unitaire en € HT | Prix unitaire en € HT | Prix unitaire en € HT | Prix unitaire en € HT |
| Photomaillage 3D                                     |                                                                                                                                        |            |                       |                       |                       |                       |
| 1                                                    | Réalisation du photomaillage 3D du département                                                                                         | 6142 km²   |                       |                       |                       |                       |
| 2                                                    | Réalisation du photomaillage 3D uniquement des classes sol et végétation(hors bâtiments)                                               | 6142 km²   |                       |                       |                       |                       |
| Modélisation 3D du bâtiment :                        |                                                                                                                                        |            |                       |                       |                       |                       |
| 3                                                    | Format CityGML selon le niveau de détail LOD 2.0                                                                                       | 150000 bat |                       |                       |                       |                       |
| 4                                                    | Format CityGML selon le niveau de détail LOD 2.1                                                                                       |            |                       |                       |                       |                       |
| 5                                                    | Format CityGML selon le niveau de détail LOD 2.2                                                                                       | 150000 bat |                       |                       |                       |                       |
| Cadastre Solaire :                                   |                                                                                                                                        |            |                       |                       |                       |                       |
| 6                                                    | Production du cadastre solaire sur l'ensemble des bâtiments et parkings du département selon les spécifications du CCTP format Raster  | 3000 km²   |                       |                       |                       |                       |
| 7                                                    | Production du cadastre solaire sur l'ensemble des bâtiments et parkings du département selon les spécifications du CCTP format CityGML | 3000 km²   |                       |                       |                       |                       |
| Fourniture et installation de logiciels de calcul 3D |                                                                                                                                        |            |                       |                       |                       |                       |
| 8                                                    | Logiciel de calcul du photomaillage 3D                                                                                                 | 1          |                       |                       |                       |                       |
| 9                                                    | Matériels nécessaires pour la restitution stéréoscopique des batiments en 3D                                                           | 1          |                       |                       |                       |                       |
| 10                                                   | Logiciel de restitution de maquette 3D et de texturation                                                                               | 1          |                       |                       |                       |                       |
| 11                                                   | Maintenance Logiciel de calcul de photomaillage 3D                                                                                     | 1          |                       |                       |                       |                       |
| 12                                                   | Maintenance Logiciel de restitution de maquette 3D et de texturation                                                                   | 1          |                       |                       |                       |                       |
| Accompagnement et formation                          |                                                                                                                                        |            |                       |                       |                       |                       |
| 13                                                   | Formation à la manipulation du logiciel 3D et à la génération de maquette 3D CityGML et/ou photomaillage                               | Forfait    |                       |                       |                       |                       |

|    |                                                                                                                                        |            | GEOFIT             | SIRADEL            | AVINEON            | FUTURMAP           |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| N° | Désignation du prix                                                                                                                    | Quantité   | Prix total en € HT | Prix total en € HT | Prix total en € HT | Prix total en € HT |
|    | Photomaillage 3D                                                                                                                       |            |                    |                    |                    |                    |
| 1  | Réalisation du photomaillage 3D du département                                                                                         | 6142 km²   |                    |                    |                    |                    |
| 2  | Réalisation du photomaillage 3D uniquement des classes sol et végétation(hors bâtiments)                                               | 6142 km²   |                    |                    |                    |                    |
|    | Modélisation 3D du bâtiment :                                                                                                          |            |                    |                    |                    |                    |
| 3  | Format CityGML selon le niveau de détail LOD 2.0                                                                                       | 150000 bat |                    |                    |                    |                    |
| 4  | Format CityGML selon le niveau de détail LOD 2.1                                                                                       |            |                    |                    |                    |                    |
| 5  | Format CityGML selon le niveau de détail LOD 2.2                                                                                       | 150000 bat |                    |                    |                    |                    |
|    | Cadastre Solaire :                                                                                                                     |            |                    |                    |                    |                    |
| 6  | Production du cadastre solaire sur l'ensemble des bâtiments et parkings du département selon les spécifications du CCTP format Raster  | 3000 km²   |                    |                    |                    |                    |
| 7  | Production du cadastre solaire sur l'ensemble des bâtiments et parkings du département selon les spécifications du CCTP format CityGML | 3000 km²   |                    |                    |                    |                    |
|    | Fourniture et installation de logiciels de calcul 3D                                                                                   |            |                    |                    |                    |                    |
| 8  | Logiciel de calcul du photomaillage 3D                                                                                                 | 1          |                    |                    |                    |                    |
| 9  | Matériels nécessaires pour la restitution stéréoscopique des batiments en 3D                                                           | 1          |                    |                    |                    |                    |
| 10 | Logiciel de restitution de maquette 3D et de texturation                                                                               | 1          |                    |                    |                    |                    |
| 11 | Maintenance Logiciel de calcul de photomaillage 3D                                                                                     | 1          |                    |                    |                    |                    |
| 12 | Maintenance Logiciel de restitution de maquette 3D et de texturation                                                                   | 1          |                    |                    |                    |                    |
|    | Accompagnement et formation                                                                                                            |            |                    |                    |                    |                    |
| 13 | Formation à la manipulation du logiciel 3D et à la génération de maquette 3D CityGML et/ou photomaillage                               | Forfait    |                    |                    |                    |                    |
|    | TOTAL                                                                                                                                  |            |                    |                    |                    |                    |

Date de transmission de l'acte: 03/06/2025

Date de réception de l'AR: 03/06/2025

061-256102922-2025\_B\_20-DE

A G E D I

| Critères techniques                                                          |                 | GEOFIT | SIRADEL | AVINEON | FUTURMAP |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------|---------|---------|----------|
| Analyse                                                                      | Grille notation | Note   |         |         |          |
| Organisation de la mission et moyens affectés à son exécution                | 5               |        |         |         |          |
| Méthodologie de Calcul et de restitution du Mesh 3D                          | 8               |        |         |         |          |
| Méthodologie de Calcul et de restitution de la modélisation 3D des bâtiments | 8               |        |         |         |          |
| Méthodologie de calcul et de restitution du cadastre solaire                 | 7               |        |         |         |          |
| Modalités d'autocontrôles                                                    | 6               |        |         |         |          |
| Logiciel de traitement proposé et accompagnement du Te61                     | 5               |        |         |         |          |
| Cohérence des délais d'exécution                                             | 6               |        |         |         |          |
| Performance en matière de protection de l'environnement                      | 5               |        |         |         |          |
| Total                                                                        | /50             |        |         |         |          |

| Tableau récapitulatif | Points | GEOFIT | SIRADEL | AVINEON | FUTURMAP |
|-----------------------|--------|--------|---------|---------|----------|
| Note technique        | 50     |        |         |         |          |
| Note prix acquisition | 50     |        |         |         |          |
| Total                 | 100    |        |         |         |          |
| Classement final      |        | 1      | 3       | 4       | 2        |

Il est proposé de retenir l'offre de Geofit qui a obtenu un total de [REDACTED] la classant première.

### Lot n°3 : Acquisition d'une plateforme d'exploitation et de simulation du Jumeau Numérique

Les prestations attendues pour ce lot sont :

- Une interface utilisateur web 3D avec différentes simulations notamment un module d'exploitation du cadastre solaire ;
- Une interface administrateur ;
- La fourniture et l'installation d'un serveur pour héberger et diffuser la plateforme 3D et les données du jumeau numérique et de son cadastre solaire.

Ce lot ne fait l'objet d'aucune technique d'achat particulière.

Ce marché donnera lieu à la désignation d'un titulaire par lot pour la réalisation des prestations de même objet en raison de l'uniformité et de l'interopérabilité des prestations.

Deux entreprises ont déposé une offre pour ce lot : IGO et Futurmap.

| Critère prix |                                                                                                                      |          | IGO              |               | FUTURMAP         |               |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| N° de prix   | Désignation du prix                                                                                                  | Quantité | Prix unitaire HT | Prix total HT | Prix unitaire HT | Prix total HT |
| 1            | Fourniture/installation d'une plateforme 3D pour exploitation du jumeau numérique et du cadastre solaire             | Forfait  |                  |               |                  |               |
| 2            | Maintenance plateforme 3D                                                                                            | 1        |                  |               |                  |               |
| 3            | Fourniture/installation et paramétrages d'un serveur 3D pour exploitation du jumeau numérique et du cadastre solaire | Forfait  |                  |               |                  |               |
| 4            | Maintenance serveur 3D                                                                                               | 1        |                  |               |                  |               |
| 5            | Formation administrateur et utilisateur (10 personnes)                                                               | Forfait  |                  |               |                  |               |
| TOTAL        |                                                                                                                      |          |                  |               |                  |               |

| Critères techniques                                           |                 | IGO  | FUTURMAP |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|------|----------|
| Analyse                                                       | Grille notation | Note | Note     |
| Organisation de la mission et moyens affectés à son exécution | 6               |      |          |
| Plateforme d'exploitation et de simulation                    | 7               |      |          |
| Module cadastre solaire                                       | 7               |      |          |
| Méthodologie de recette                                       | 6               |      |          |
| Caractéristiques du Serveur 3D                                | 7               |      |          |
| Maintenance et support                                        | 6               |      |          |
| Cohérence des délais d'exécution                              | 6               |      |          |
| Performance en matière de protection de l'environnement       | 5               |      |          |
| Total                                                         | 50              |      |          |

Date de transmission de l'acte: 03/06/2025

Date de réception de l'AR: 03/06/2025

061-256102922-2025\_B\_20-DE

A G E D I

| Tableau récapitulatif | Points | IGO | FUTURMAP |
|-----------------------|--------|-----|----------|
| Note technique        | 50     |     |          |
| Note prix acquisition | 50     |     |          |
| Total                 | 100    |     |          |
| Classement final      |        | 1   | 2        |

Il est proposé de retenir l'offre de IGO, basée à Nîmes, filiale de GEOFIT, qui a obtenu un total de [REDACTED] la classant première.

*Question d'Amale El Khaledi : IGO obtient tout juste la moyenne en maintenance et support, qu'elle en est la raison ?*

*Réponse de Dyhia Taleb : L'entreprise a peu développé cette partie dans son mémoire technique, ce qui n'implique pas qu'elle ne soit pas performante dans ce domaine.*

*Question de Françoise Reig-Hamelin : Quelle est la durée de vie prévue pour ce jumeau numérique ? L'obsolescence des logiciels a-t-elle été prise en compte ?*

*Réponse de Dyhia Taleb : Tout à fait, il est mentionné une maintenance évolutive dans le cahier des charges.*

**Après cet exposé et en avoir délibéré, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offre, réunie le 8 avril à 9 heures, les membres du bureau syndical retiennent les offres suivantes :**

- **Lot 1 : Geofit,**
- **Lot 2 : Geofit,**
- **Lot 3 : IGO.**

*Question de Valérie Chesnel : Ce jumeau numérique a-t-il aussi de la pertinence pour les projets de travaux d'éclairage public ?*

*Réponse de Cédric Thomas : Le logiciel ne permettra pas de réaliser des études d'éclairage, cependant il pourra permettre de modéliser des candélabres dans le paysage afin de visualiser le rendu avant de commencer les travaux.*

*Question de Michel Cousin : Qu'en est-il des campagnes ?*

*Réponse de Monsieur le Président : Le jumeau numérique modélise toutes les communes du département, quelles soient urbaines ou rurales.*

*Question de Marc Querolle : Le coût de fonctionnement a-t-il été prévu ?*

*Réponse de Cédric Thomas : Tout à fait, Dyhia Taleb travaille le sujet en parallèle.*

### **3) Conditions financières et technique de validation du marché subséquent n°1 d'achat d'énergie (vote)**

Le Te61 est le coordonnateur du groupement de commandes d'achat d'énergies. Il a ainsi en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre et des marchés subséquents afférents pour l'ensemble des membres de celui-ci.

Le 17 octobre 2024, par délibération, les membres du bureau syndical ont sélectionné un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO), la société Unixial, afin que le Te61 soit accompagné sur la mise en concurrence sur la forme d'un accord-cadre avec passation de marchés subséquents dans l'achat d'énergie pour le groupement d'achat.

Le 7 mars dernier, les membres du bureau syndical ont attribué l'accord cadre à cinq opérateurs économiques.

Dès la mise en œuvre du contrat, les experts d'UNIXIAL réalisent une veille des marchés, pour alerter et demander une offre live au Président. Cette offre a une durée de validité de 5 heures.

Ainsi, au titre de la délégation de pouvoir donnée au Président par le comité syndical pour valider sans formalité spécifique les marchés subséquents portant sur l'achat d'énergie, celui-ci doit, au préalable et de façon obligatoire, respecter les montants maximums et minimums donnés par l'instance compétente pour prendre cette décision.

Après plusieurs échanges entre Unixial et le Te61, il est proposé aux membres du bureau de fixer à 8 200 000 €HT en moyenne et par an, soit 0,21 € le kWh (fourniture) le montant plafond du 1<sup>er</sup> marché subséquent qui sera lancé dès la décision du bureau actée pour une réponse attendue le 17 avril 2025. Les opérateurs économiques auront 9 jours pour déposer leur offre.

En fonction de l'offre, il y aura possibilité de fixer le montant pour 100 % du marché, ou conserver 20 % permettant de fixer un deuxième montant ultérieurement. Le prix tiendrait compte du montant fixé à 80 % et du montant à 20 %. Ce prix sera alors fixé pour 2 ans, puis un nouveau marché subséquent devra être alors relancé.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, les membres du bureau acceptent de fixer à 8 200 000 € maximum le plafond.**

#### 4) Ouverture de poste emploi saisonnier (vote)

Par anticipation, il est nécessaire de prévoir le remplacement d'agents durant la période des congés d'été pour des tâches ponctuelles administratives au sein des différents services du Territoire d'Énergie Orne. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents présents au sein de la collectivité sur cette période.

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes :

- Gestion de l'accueil physique et téléphonique, et du courrier,
- Assistance administrative aux différents services,
- Gestion de la flotte de véhicule, des commandes et des stocks,
- Organisation d'événements internes.

Son niveau de recrutement et de rémunération sera celui afférent au grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures, pour une durée de six mois consécutifs.

**Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident la création d'un emploi non permanent selon les conditions précitées.**

#### 5) Intégration des frais de fonctionnement dans le coût de la chaleur des chaufferies-bois (vote)

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a informé le Te61, pour son budget annexe « production de chaleur », de la nécessité que les charges, de personnel notamment, soient couvertes par ses recettes propres.

Les charges de personnel de ce budget annexe peuvent être divisées en deux sources :

- Les charges liées au montage et à la réalisation de nouveaux projets (chaufferies, réseaux de chaleur)
- Les charges liées au fonctionnement des installations existantes (suivi des installations, facturations, approvisionnement en combustible)

Aujourd'hui, une participation de 1 000 € par an est demandée par chaufferie. Ce montant ne s'applique pas à la première chaufferie (Rânes : 500 €) et n'est pas suffisant pour couvrir les charges de fonctionnement liées.

Le montant ne dépendait jusqu'alors ni du type d'installation (chaufferie dédiée, réseau de chaleur), ni de ses caractéristiques (dimension, puissance, consommation, réseau).

Pour être représentatif du coût réel supporté par le Te61, le montant des frais à imputer à chaque chaufferie et/ou réseau doit dépendre :

- De la puissance et de la consommation de la chaufferie : temps de gestion (appro bois, facture, suivi maintenance),
- Du nombre de sous-stations pour les réseaux de chaleur : temps de facturation de la chaleur.

Pour approcher des coûts réels supportés par le Te61 et afin de simplifier l'application des charges il est proposé d'appliquer par chaufferie/réseau existant et à venir la formule suivante :

- Chaufferies dédiées avec réseaux techniques : cotisation =  $P_{\text{bois}} \times 25\text{€}$
- Chaufferies dédiées avec réseaux de chaleur : cotisation =  $(P_{\text{bois}} \times 25\text{€}) + (\text{Nb sous-stations} \times 50\text{€})$

$P_{\text{bois}}$  = Puissance chaudière(s) bois installée(s), représentative de la taille ET de la consommation de l'installation.

L'impact de l'application de ces charges seraient d'environ 1 à 2 c€/kWh.

| Installation    | Prix moyen actuel | Proposition nouveau prix moyen | Couverture des charges de personnel budget annexe |
|-----------------|-------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------|
| Rânes           | 8 cts             | 10 cts                         | 6,6 %                                             |
| Tourouvre       | 13 cts            | 15 cts                         | 11,6 %                                            |
| Rémalard        | 12 cts            | 14 cts                         | 10,0 %                                            |
| Monts d'Andaine | En travaux        | 13 cts                         | 5,0 %                                             |

**Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent les montants de cotisations tels que présentés dans le tableau ci-dessus.**

*Intervention de Marc Querolle : En tant que membre de la commission DETR des projets supérieurs à 100 000 € de la Commission Départementale, je vous informe que suite au dépôt d'un dossier de demande de DETR pour les travaux de la chaufferie-bois des Monts d'Andaine, une subvention à hauteur de 14 % a été accordée, soit 50 000 €.*

Date de transmission de l'acte: 03/06/2025  
 Date de réception de l'AR: 03/06/2025  
 061-256102922-2025\_B\_20-DE  
 A G E D I

## 6) Bilan des visites du showroom 1<sup>er</sup> trimestre

Véritable outil d'appropriation des enjeux énergétiques, la Maison de l'énergie a pour objectif d'informer et de sensibiliser un public de scolaires et d'élus. Les expositions s'adaptent aux sujets d'actualités (méthanisation, éolien, solaire...). Elles se veulent ludo-éducatives pour appréhender le concept de la « transition énergétique ». Elles sont adaptées au public et au programme scolaire.

L'exposition du moment, " Le mix énergétique dans l'Orne et en Normandie " est une expérience immersive pour comprendre, de façon concrète, le mix énergétique en Normandie. L'exposition a pour objectif de présenter le fonctionnement des différentes installations qui produisent de l'énergie dans l'Orne et en Normandie.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025, le showroom a accueilli 200 élèves des établissements suivants :

- École de Belforêt-en-Perche (CM1-CM2)
- École de Larré (CM1-CM2)
- Collège de Trun (4e - 3e)
- Lycée Agricole d'Alençon (2 classes)
- Collège de Mamers (5e)
- École d'Essay (CM1-CM2)
- Centre de loisirs.

Le showroom a aussi accueilli d'autres événements tels que :

- Visite du Crédit mutuel,
- Assemblée Générale du Crédit Agricole,
- Visite de l'ENTPR, transports de la Région,
- Visite du conseil municipal d'Échalou,
- Conférence de l'AFDET sur la RSE et visite : Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique.

Les retours ainsi que les commentaires sur le site internet sont très positifs.

## 7) Affaires et questions diverses

### Sujet Télécom

Pour information, Jérôme Nury, député dans l'Orne, a été invité à la prochaine réunion du comité syndical qui se déroulera le 24 juin afin d'évoquer la problématique des réseaux télécoms dans le département.

### Affaire en justice

Le 23 mars 2021, le Te61 avait été condamné à procéder au calcul et au versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) à un ancien agent par le tribunal administratif de Caen.

Le 11 août 2022, le Te61 ayant interjeté en appel, la Cour Administrative d'Appel de Nantes transmettait par ordonnance le litige au Conseil d'État, estimant qu'il n'était pas de sa compétence.

Le 15 février 2023, le Conseil d'État n'a pas admis pas le pourvoi du Te61.

Ainsi le 20 juin 2023, le Président a rédigé un courrier à la requérante concernant le calcul de ses droits à l'ARE.

Le 24 août 2023, un recours est engagé pour excès de pouvoir et demande 21 637,20 €. Le 11 novembre suivant, le Te61 envoie son mémoire en défense dans lequel il est fait mention d'un montant de 3 230,76 € à verser à l'agent en question. Après plusieurs audiences, le jugement final est rendu le 27 mars 2025. Il rejette la requête de la demanderesse et confirme le calcul du Te61 pour le versement de la somme de 3 230,76 € à la requérante.

Cette affaire aura coûté 7 790,76 € au Te61.

| Frais d'avocats                               | Versement agent |
|-----------------------------------------------|-----------------|
| 5 840 € (1 <sup>ère</sup> instance) + 3 300 € | 3 230,76 €      |
| Pris en charge : 4 580 €                      |                 |

### Retombées presse

De nombreux articles ont mentionné le Te61 le mois dernier. Et de beaux articles ont été rédigés pour l'inauguration de la chaufferie-bois de Rémalard en Perche notamment. Le service communication incite les élus à les solliciter en cas de chantiers sur leurs secteurs à valoriser dans la presse.

Date de transmission de l'acte: 03/06/2025

Date de réception de l'AR: 03/06/2025

061-256102922-2025\_B\_20-DE

A G E D I

Fin de la réunion à 12h25

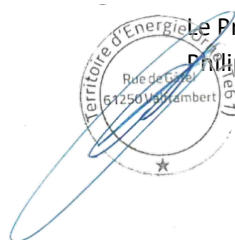
Le secrétaire de séance

Charles Hauton

Chatur

Le Président

Philippe AUVRAY



Date de transmission de l'acte: 03/06/2025

Date de réception de l'AR: 03/06/2025

061-256102922-2025\_B\_20-DE

AGEDI

## DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du Bureau du Territoire d'Energie Orne  
Bureau du mercredi 28 mai 2025****Objet : Programme de travaux spécial « intempéries » 2025**

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 15 / Nombre d'absents : 5 / Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai, à dix heures, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

**Étaient présents :** Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jean LECLERC, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN.

**Étaient excusés :** Nicolas BOUCHÉ, Valérie CHESNEL, Jérôme LARCHEVÊQUE, Henri LEROUX et Benoît RAULT.

**Secrétaire de séance :** Charles HAUTON

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1111-10, L. 2224-31 et L. 3232-2 ;

**Vu** le Code de l'énergie, notamment l'article L. 322-6 ;

**Vu** le décret n° 2024-1249 du 30 décembre 2024 relatif aux aides pour l'électrification rurale ;

**Vu** la délibération du Comité syndical n°2024-AG-58 en date du 17 décembre 2024 portant guide des aides financières pour 2025.

**Vu** la délibération du Comité syndical n°2025-AG-09 en date du 27 février 2025 portant délégation de compétences au Bureau ;

**Considérant que** la notification d'avis favorable du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 14 mai 2025 accordant un financement à hauteur de 2 164 843,08 € au titre du Financement des Aides aux Collectivités pour l'électrification rurale spécifique "intempéries".

**Considérant que** le département de l'Orne a été fortement impacté par la tempête CAETANO en 2024.

**Considérant que** des participations financières abondent ces travaux selon les modalités prévues par le guide des aides financières pour l'exercice 2025 dans les conditions établies par la délibération susvisée s'y rapportant.

Suite aux dégâts provoqués par la tempête CAETANO survenu en 2024 sur de nombreux réseaux électriques sur le territoire du département de l'Orne, il est proposé d'attribuer une enveloppe budgétaire "intempérie" complémentaire au programme travaux 2025 pour les travaux suivants :

| Commune                           | Estimation HT |
|-----------------------------------|---------------|
| ATHIS VAL DE ROUVRE - 61007       | 65 687,00 €   |
| ATHIS VAL DE ROUVRE - 61007 Bréel | 213 027,81 €  |
| CRAMENIL - 61137                  | 16 188,00 €   |

| Commune                  | Estimation HT |
|--------------------------|---------------|
| PASSAIS VILLAGES - 61324 | 249 471,00 €  |
| PUTANGES LE LAC - 61339  | 120 668,00 €  |
| PUTANGES LE LAC - 61339  | 75 421,00 €   |

Date de transmission de l'acte: 03/06/2025  
Date de reception de l'AR: 03/06/2025  
061-256102922-2025\_B\_21-DE  
A G E D I

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| ECOUCHE LES VALLEES - 61153        | 51 043,00 €  |
| FEINGS - 61160                     | 204 106,00 € |
| LA CHAPELLE SOUEF - 61099          | 46 193,00 €  |
| LA FERTE EN OUCHE - 61167 - monnai | 121 559,00 € |
| LA FRESNAIE FAYEL - 61178          | 146 282,00 € |
| LA LANDE DE GOULT - 61216          | 186 202,00 € |
| LONLAY L ABBAYE - 61232            | 242 275,00 € |
| LONLAY L ABBAYE - 61232            | 45 000,00 €  |
| MONTILLY SUR NOIREAU - 61287       | 92 505,00 €  |
| Moutiers au perche                 | 90 000,00 €  |

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| RANES - 61344                  | 52 002,00 €  |
| SEVRAI - 61473                 | 51 443,00 €  |
| ST HILAIRE LE CHATEL - 61404   | 68 069,00 €  |
| ST JOUIN DE BLAVOU - 61411     | 34 125,00 €  |
| ST OUEN DE SECHEROUVRE - 61438 | 46 118,00 €  |
| ST QUENTIN DE BLAVOU - 61450   | 90 194 €     |
| ST ROCH SUR EGRENNE - 61452    | 31 186,00 €  |
| TOUROUVRE AU PERCHE - 61491    | 52 583,00 €  |
| VAL AU PERCHE - 61484          | 37 208,00 €  |
| VAL AU PERCHE - 61484          | 124 326,00 € |

|                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| <i>TOTAL HT</i>       | <b>2 552 881,81 €</b> |
| <i>MOE</i>            | 153 172,19 €          |
| <i>TOTAL avec MOE</i> | <b>2 706 054 €</b>    |

**Après délibération, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :**

- **ACCEPTENT** l'enveloppe complémentaire FACÉ 2025 « intempéries » à hauteur de 2 164 843,08 €.
- **VALIDENT** la répartition financière telle que présentée.
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Nombre de délégués en exercice : 20  
 Nombre de présents : 18  
 Nombre de votants : 18  
 Abstention : 0  
 Opposition : 0  
 Approbation : 18  
 Déport : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
 Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Président de séance,  
 Philippe AULVRA

Le Secrétaire de séance,  
 Charles HAUTON



Date de transmission de l'acte: 03/06/2025  
 Date de reception de l'AR: 03/06/2025  
 061-256102922-2025\_B\_21-DE  
 A G E D I